

FORMULAIRE D'AIDE FINANCIERE AU TRAITEMENT DES FRENES PRIVES POUR LES TERRAINS DE 10 FRENES OU PLUS

SECTION A IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Nom et prénom:	Adresse et code postal:
Courriel:	Téléphone :
Nombre de frênes sur le terrain:	
Nombre de frênes traités au TreeAzin cette année :	
Diamètre(s) des frênes traités (en centimètres) :	
Nombre de frênes abattus cette année :	
Numéro de permis : _____	
Historique (Politique relative au remplacement et au traitement des frênes privés)	
Avez-vous déjà bénéficié du programme dans le passé (distribution d'arbres ou aide financière?) (si vous répondez « Non », passez ensuite à la section B)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui quand : _____ Si oui, quel programme (vous pouvez indiquer les deux) : Aide financière <input type="checkbox"/> Distribution d'arbres <input type="checkbox"/> Nombre d'arbre reçu cette année : _____ Nombre d'arbre reçu depuis le début du programme : _____

SECTION B CROQUIS À COMPLÉTER

	<p style="text-align: center;">Exemple</p> <p style="text-align: center;">Légende</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"> Frêne (tous les frênes du terrain) + diamètres (cm) </td> <td style="text-align: center;"> Frêne traité cette année + diamètres (cm) </td> <td style="text-align: center;"> Frêne À COUPER cette année + diamètres (cm) </td> </tr> </table>	Frêne (tous les frênes du terrain) + diamètres (cm)	Frêne traité cette année + diamètres (cm)	Frêne À COUPER cette année + diamètres (cm)
Frêne (tous les frênes du terrain) + diamètres (cm)	Frêne traité cette année + diamètres (cm)	Frêne À COUPER cette année + diamètres (cm)		

Section C Documents à joindre

<input checked="" type="checkbox"/> Facture originale pour un traitement au TreeAzin réalisé entre le 15 juin et le 31 août de cette année (le diamètre des arbres doit apparaître sur la facture.)
<input checked="" type="checkbox"/> Preuve démontrant que le demandeur est propriétaire du terrain (exemple : compte de taxes.)
<input checked="" type="checkbox"/> Photo de chaque frêne traité

FORMULAIRE D'AIDE FINANCIERE AU TRAITEMENT DES FRENES PRIVES POUR LES TERRAINS DE 10 FRENES OU PLUS

SECTION D	SIGNATURE
------------------	------------------

Je déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts. Je comprends qu'une visite des lieux pourrait être réalisée afin de valider ces renseignements.

J'ai pris connaissance de la Politique et des critères d'admissibilité.

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE (obligatoire) :

DATE :

À remettre à : **DIRECTION - SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**, 190, rue Charbonneau

Courriel: travauxpublics@ville.rosemere.qc.ca

Tél. / tel. : 450 621-3500, poste 3300 ou 3305 Fax : 450 621-9365

Reçu par :

Date :

Heure :

ESPACE RÉSERVÉ À L'ÉCO-CONSEILLÈRE –

CALCUL POUR L'ADMISSIBILITÉ :

NOMBRE DE FRÊNES TRAITÉS CETTE ANNÉE : _____ X 100%; 50%; 40% = _____ FRÊNES ADMISSIBLES X 100 \$ = _____ SUBVENTION ADMISSIBLE

(1=100; 2 À 10 = 50%; 11 ET PLUS = 40%, JUSQU'À UN MAXIMUM DE 5.)

NOMBRE DE FRÊNES ABATTUS CETTE ANNÉE : _____ X 100%; 50%; 40% = _____ FRÊNES ADMISSIBLES AU REMPLACEMENT. À LIVRER BIENTÔT.

(1=100; 2 À 10 = 50%; 11 ET PLUS = 40%, JUSQU'À UN MAXIMUM DE 5.)

FACTURE CONFORME DATE DU TRAITEMENT : _____ COMPAGNIE : _____ PRIX AU CM : _____

PREUVE DE PROPRIÉTÉ

SI CERTAINS DOCUMENTS SONT MANQUANTS, OU SI LA COUR N'EST PAS ACCESSIBLE, LA DEMANDE POURRAIT ÊTRE REFUSÉE.

DEMANDE ACCEPTÉE **DEMANDE REFUSÉE**

JUSTIFICATION : _____

Critères d'admissibilité de la Politique:

Une personne peut faire une demande dans les deux programmes. Cependant, le nombre de frênes traités subventionnés ou remplacés combiné ne peut être supérieur à 5 par année.

Programme d'aide financière pour le traitement de frênes privés :

Le propriétaire d'un terrain sur lequel sont situés **au moins 10 frênes dont le diamètre minimal est de 20 cm** mesuré à 1,4m du sol, peut demander une subvention de 100\$ par frêne traité au TreeAzin situé sur son terrain jusqu'à concurrence de 5 subventions par propriétaire, selon les spécifications du programme et à condition de satisfaire aux critères mentionnés dans la politique.

Admissibilité au programme d'aide financière :

-La demande doit être remplie par le propriétaire du terrain sur le formulaire prévu à cet effet accompagné de la facture originale du traitement (qui indique les diamètres des arbres traités, en cm.), une preuve démontrant que le demandeur est le propriétaire du terrain sur lequel est situé le frêne traité.

-Les frênes traités doivent avoir un diamètre de 20 cm à 1,4m du sol.

-le pourcentage de branches mortes de l'arbre doit être inférieur à 30%.

-Le produit utilisé pour le traitement est le TreeAzin.

-L'entreprise de services arboricoles ayant administré le traitement doit être enregistrée au registre de la Ville de Rosemère, doit détenir une accréditation du fabricant du produit utilisé, ainsi qu'un permis ou un certificat délivré en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

Le traitement doit avoir été réalisé entre le 15 juin et le 31 août de cette année.

La Ville se réserve le droit de demander une preuve du nombre de frênes situés sur le terrain du demandeur ou de vérifier par une visite. Elle se réserve également le droit de vérifier l'exécution des travaux par une visite des lieux.

Nombre de subventions de 100\$ octroyées selon le nombre de frênes traités :

-Pour un seul frêne traité, une seule subvention de 100\$.

-Pour 2 à 10 frênes traités, 50% des frênes traités sont subventionnés. Dans le cas d'un chiffre impair, le nombre de subvention sera ajusté à la hausse.

-Pour 11 frênes traités ou plus, 40% des frênes traités sont subventionnés. Dans le cas d'un chiffre impair, le nombre de subvention sera ajusté à la hausse.

Le tout, jusqu'à un maximum de 5 arbres traités subventionnés par année, par propriété. La subvention ne peut être demandée qu'une seule fois par frêne admissible à vie.